

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 soit 4,16 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratif

7204513566 - AA

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du nord-ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n°19-001 en date du 10 mai 2019 du président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, il sera procédé à une enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) arrêté le 12 février 2019. A la fin de cette procédure, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan sera l'autorité compétente pour approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Durée de l'enquête publique : du 17 juin 2019 à 8 h 45 au 19 juillet 2019 jusqu'à 17 h 45 inclus, soit pendant une durée de 33 jours.

Constitution du dossier : le dossier soumis à l'enquête publique comprendra : Le projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical le 12 février 2019 composé des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation constitué en 3 tomes et comportant notamment l'Evaluation Environnementale du projet,

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

- Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Le recueil des avis des personnes publiques associées et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que des personnes publiques consultées et des EPCI membres du Syndicat Mixte ou voisins du périmètre du SCoT du Nord-Ouest Vendée,

Le bilan de la concertation,

Un recueil des pièces administratives comprenant :

- L'arrêté préfectoral n° 75/SPS/10 de création du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan du 1er avril 2010,

- L'arrêté préfectoral n° 292/SPS/10 modifiant l'arrêté de création du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan du 30 novembre 2010,

- L'arrêté n° 19-001 du président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan portant ouverture de l'enquête publique du SCoT,

- La délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2017, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la définition des modalités de la concertation en application de l'Article L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme,

- La délibération du Comité Syndical en date du 12 février 2019, relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de SCoT,

- La copie des annonces légales.

Les principaux textes régissant l'enquête publique,

Un registre d'enquête publique, sur lequel le public pourra consigner ses observations.

Consultation du dossier d'enquête publique : le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- au siège de l'enquête publique : Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, 1, boulevard Lucien-Dodin - BP 337, 85303 Challans Cedex (de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30 du lundi au vendredi),

- sur le site internet de Challans Gois Communauté : www.challansgois.fr, rubrique : SCoT du Nord-Ouest Vendée et sur les sites internet des Communautés de Communes Océan Marais de Monts et Ile de Noirmoutier,

- dans les deux autres lieux d'enquête suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, rue de la Prée au Duc, BP 714, 85330 Noirmoutier-en-L'Île (de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 du lundi au vendredi)

Communauté de Communes Océan Marais de Monts, 46, place de la Paix, BP 721, 85167 Saint-Jean-de-Monts (lundi de 14 h 00 à 18 h 00 ; mardi, jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 ; mercredi de 9 h 00 à 12 h 30 ; vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;)

Présentation des observations : le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé dans les lieux précités, ou les adresser par courrier à l'attention de M. le président de la commission d'enquête à l'adresse du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-scot@nordouestvendee.fr

Commission d'enquête : par décision n° E1900065/44 du 10 avril 2019, le président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Son président : M. Jacky RAMBAUD, cadre EDF - GDF en retraite,

Ses membres titulaires : M. Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite ; M. Rémi ABRIOL, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale.

En cas d'empêchement de M. Jacky RAMBAUD, la présidence de la commission sera assurée par M. Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite.

Accueil du public : le président ou l'un des membres de la Commission d'Enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, portant sur le projet de SCoT dans le cadre de permanences assurées aux lieux, jours et heures fixés dans le tableau ci-après :

Lieux des permanences :

- Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, 1, boulevard Lucien-Dodin, BP 337, 85303 Challans Cedex. Lundi 17 juin 2019 : 8 h 45 - 12 h 30 ; mercredi 3 juillet 2019 : 8 h 45 - 12 h 30 ; vendredi 19 juillet 2019 : 13 h 45 - 17 h 30

- Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, rue de la Prée au Duc, BP 714, 85330 Noirmoutier-en-L'Île. Jeudi 20 juin 2019 : 9 h 00 - 12 h 30 ; vendredi 5 juillet 2019 : 9 h 00 - 12 h 30 ; mercredi 17 juillet 2019 : 14 h 00 - 17 h 30

- Communauté de Communes Océan Marais de Monts, 46, place de la Paix, BP 721, 85167 Saint-Jean-de-Monts. Lundi 24 juin 2019 : 14 h 00 - 18 h 00 ; mercredi 10 juillet 2019 : 9 h 00 - 12 h 30 ; jeudi 18 juillet 2019 : 14 h 00 - 18 h 00

Demande d'informations : les personnes responsables du SCoT auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont M. Serge RONDEAU, président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, ou Mme Delphine AQUILLO, chef de projet SCoT, Syndicat Mixte Marais Bocage Océan, 1, boulevard Lucien-Dodin, BP 337, 85303 Challans Cedex (tél. 02 51 93 56 73).

Suites de l'enquête publique : à l'issue de l'enquête, une copie du rapport, des conclusions motivées et de l'avis (et le cas échéant le mémoire en réponse du Syndicat Mixte) sera tenue à disposition du public pendant un an, au siège du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan et au siège des EPCI membres du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de Challans Gois Communauté pendant un an.

Fait à Challans, le 15 mai 2019

Le président du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan,
Serge RONDEAU

SERVICE ANNONCES LÉGALES

Téléphone 02 99 26 42 00

Télécopie 0 820 309 009 (0,12€ TTC la minute)

E-mail annonces.legales@medialex.fr

La vie des sociétés

7204629901 - VS

SOFRICA

SASU au capital de 579 584 euros
Siège social : 85, rue des Primevères, 85 340 LES SABLES-D'OLONNE
RCS La Roche-sur-Yon 788 034 551

MODIFICATIONS

Le mardi 11 juin 2019, la société anonyme SOFRINO :
- est devenue associée unique de la SAS SOFRICA ; cette dernière passant ainsi en SASU ;

- a pris acte de la démission de la SCA TESSON & CIE, de son mandat de président ;
- a nommé en qualité de président, la SA SOFRINO société anonyme au capital de 5 313 360 euros dont le siège social est à Caen (14000), 58, avenue Pierre-Berthelot, et immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 553 820 465, représentée par son directeur général, M. Rui REIS PEREIRA VAZ.

Monsieur Hervé MÜLLER est confirmé dans ses fonctions de directeur général.
Pour avis. Le président

7204524466 - AA

Commune de LA BARRE-DE-MONTS

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur la concession de plage de Fromentine

Par arrêté n°2019-07P du 7 juin 2019, M. le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au renouvellement de la concession de la plage naturelle de Fromentine sur la commune de La Barre-de-Monts.

L'enquête se déroulera en mairie de La Barre-de-Monts, siège de l'enquête, pour une durée de 32 jours consécutifs du 9 juillet 2019 (14 h 30) au 9 août 2019 (17 h 30) inclus.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable à la mairie (34 route de Saint-Jean-de-Monts, 85550 La Barre-de-Monts), aux jours ouvrables et heures habituels d'ouverture, soit de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00, sur support papier ainsi que sur un poste informatique dédié à la consultation de ce dossier. Il sera également consultable sur le site internet suivant : <http://www.labarredemonts-fromentine.fr/>.

M. Laurent BEAUCHESNE, contre-amiral à la retraite, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la mairie, aux dates et heures suivantes : mardi 9 juillet 2019 de 14 h 30 à 17 h 30 ; jeudi 25 juillet 2019 de 8 h 30 à 12 h 00, et vendredi 9 août 2019 de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à : M. le commissaire-enquêteur, mairie 34, route de Saint-Jean-de-Monts, 85550 La Barre-de-Monts ou à l'adresse électronique suivante : enquetepublique@ville-labarredemonts.fr

Les observations reçues par voie électronique seront également consultables sur le site internet de la commune : <http://www.labarredemonts-fromentine.fr/> dans les meilleurs délais.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la commune <http://www.labarredemonts-fromentine.fr/>.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Vendée sera seul compétent pour prendre l'arrêté de concession de la plage de Fromentine de la commune de La Barre-de-Monts.

Le maire

7204615201 - VS

DRAHTZUG STEIN soprofil SOCIETE SABLAISE DE PRODUITS EN FIL DE FER

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZI des Fruchardières, 5, rue Clément-Ader
85340 OLLONNE-SUR-MER
788 358 315 R.C.S. La Roche-sur-Yon

MODIFICATIONS

Par décision de l'associée unique du 21 mai 2019, il a été pris acte de la modification de la dénomination de la société, qui devient à compter de ce même jour SPROFIL, et de son adresse qui est désormais 5, rue Clément-Ader, 85340 Olonne-sur-Mer.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de La Roche sur Yon.

7204516301 - DL

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 29 octobre 2014, M. Aldo Raffaele Emilio Aurelio LUCENTI, veuf de Mme Paulette Marcelle GUILLAUME, ayant conclu avec Mme Madeleine Odette Thérèse DUVAL un pacte civil de solidarité, suivant contrat reçu par Maître Christophe SIGOGNEAU, notaire à Arpajon, le 31 juillet 2014, né à Polistena (Italie), le 22 octobre 1928 a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie FOURNIER, notaire associée de la société par actions simplifiée dénommée "Jean-Luc ROBBE et Emilie FOURNIER, Notaires Associés" sis à Arpajon (Essonne) 11, boulevard Abel-Cornaton, le 5 juin 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de l'office notarial de Maître Hélène MARTIN-VINAS, notaire à Clermont-L'Hérault (34800) 14, rue Lamartine, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

204861201 - VS

SARL PALVADEAU J.G. CONSTRUCTIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : rue des Essepes, Zac Le Clousis, 85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS
409 156 031 RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 5 juin 2019, l'assemblée générale mixte a décidé :

- de remplacer à compter du 5 juin 2019, la dénomination sociale "SARL PALVADEAU J.G. CONSTRUCTIONS" par "PALVADEAU CONSTRUCTIONS" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de nommer en qualité de cogérant, M. Benoît PALVADEAU demeurant 45 bis, rue du Chenal 85160 Saint-Jean-de-Monts, pour une durée illimitée, à compter du 6 juin 2019.

Pour avis, la gérance

7204476101 - VS

DRAHTZUG STEIN SPROFIL SOCIETE SABLAISE DE PRODUITS EN FIL DE FER

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZI des Fruchardières, 5, rue Clément-Ader
85340 OLLONNE-SUR-MER
788 358 315 RCS La Roche-sur-Yon

GERANCE

Par décision de l'associée unique du 15 mars 2019, il a été pris acte de la nomination de M. Hans Peter BÖKMANN, demeurant Fuchserde 30, 52066 Aachen (Allemagne), en qualité de nouveau gérant, à compter du 9 avril 2019 pour une durée indéterminée, en remplacement du docteur Matthias Albrecht GRUNDMANN, gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de La Roche-sur-Yon.

7204529601 - VS

MODIFICATION OBJET

Par AGE du 1er juin 2019, l'associé unique de la SAS MARDREAMS, capital 1 000 euros, siège social : 5, route de la Tranche, 85460 La Faute-sur-Mer, 833 036 718 RCS La Roche-sur-Yon, a modifié l'objet social qui devient à effet du 1er juin 2019 « la mise à disposition par voie de location ou autrement d'espaces cloisonnés ou non sous forme de boîtes de rangement de toutes tailles, pour le rangement, l'archivage et le stockage des biens des particuliers et professionnels, prestations de services liées à l'activité de stockage » et l'article 2 des statuts.

Dépôt RCS La Roche-sur-Yon.

7204474601 - VS

ACW CONSEIL

Société d'avocat
374, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

EURL GENAUDEAU

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000 euros
Siège social : 206, rue Sainte-Agathe de la Greve
85140 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
493 311 054 R.C.S. La Roche-sur-Yon

MODIFICATIONS

Suivant procès-verbal en date du 3 juin 2019, l'assemblée générale extraordinaire a :

- pris acte de la transformation de la société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée-SELARL, à compter de ce jour ;

- décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : "33, 35, 37, rue du Calvaire, 85290 Saint-Laurent-sur-Sèvre"

- décidé de modifier la dénomination sociale et le nom commercial de société qui sont respectivement : "SELARL GENAUDEAU" et "PHARMACIE LES PENSEES"

Mentions seront portées au RCS de la Roche-sur-Yon.

La gérance

7204671801 - VS

LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 23 janvier 2017 à La Souterraine, La société PICOTY RESEAU SAS au capital de 887 480 euros, rue André et Guy Picoty, 23300 La Souterraine, 513100842 RCS Guéret a donné à bail à titre de location-gérance à :

la société FIOUL SERVICES VENDEENS SARL au capital de 198 400 euros, 39, rue Maréchal-Joffre à La Roche-sur-Yon (85), 503 607 392 RCS de La Roche-sur-Yon. un fonds de commerce de station-service situé, ZA de la Levraudière, 85120 Antigny,

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

La société FIOUL SERVICES VENDEENS exploitera ce fonds sous sa seule et entière responsabilité et sera seule tenue au paiement de toutes sommes et charges dues en raison de cette exploitation sans que la société PICOTY RESEAU SAS puisse être inquiétée ou recherchée à ce sujet.

Pour avis.

7204474201 - VS

MERLET IMMOBILIER

Société civile immobilière au capital de 200 000 euros
Siège social : 34, rue Léandre-Merlet - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
RCS La Roche-sur-Yon D 447 895 160

AVIS

Aux termes d'un procès-verbal en date du 28 juin 2017, l'assemblée générale ordinaire a nommé M. Stéphane NAVARRE demeurant 8, impasse des Censiers 85170 Dompierre-sur-Yon en qualité de co-gérant au lieu et place de M. Jacques ROCHER qui a décidé de mettre un terme à son mandat.

Aux termes d'un procès-verbal en date du 17 mai 2019, l'assemblée générale ordinaire a nommé M. Patrick JEAN demeurant 79, rRoute de la Bretèche, 85000 La Roche-sur-Yon, en qualité de gérant, au lieu et place de M. Gérard BRUNEL qui a décidé de mettre un terme à son mandat.

Pour avis. La gérance

ENFIN UN SITE UNIQUE
POUR VOS NOUVEAUX
MARCHÉS PUBLICS...



CENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est ici